



Conserver le nom marital malgré le refus de mon conjoint

Par **taoura**, le **13/03/2016** à **17:55**

Bonjour,

J'ai demandé à conserver le nom marital(mon conjoint s'y oppose). Je suis co-gérante d'une SARL depuis 10 ans. Mariée 25 ans, même si la SARL ne porte pas mon nom, mes clients et mes fournisseurs s'adressent uniquement à moi. J'ai eu le jugement du divorce la semaine dernière. je suis déboutée car je ne démontre pas ma notoriété dans la profession lié à mon nom d'usage et ne démontre pas l'intérêt de le conserver. pourtant j'ai précisé mon activité commercial depuis 10 ans , la durée de mon mariage...Comment démontrer plus l'utilité de garder ce nom et dois-je faire appel "juste pour ça" ?
merci de vos conseils.

Par **youris**, le **14/03/2016** à **15:00**

Bonjour,

Si le jugement vous a débouté de votre demande, vous devez faire appel.

Votre avocat doit pouvoir vous conseiller.

Salutations

Par **taoura**, le **14/03/2016** à **16:16**

Merci pour votre réponse. Je n'osais pas "déranger" mon avocat juste pour ça. Je vais suivre votre conseil